

**LIMITATION DE LA CAPACITE DE PECHE ET PLANS DE DEVELOPPEMENT DES
FLOTTES**

PREPARE PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI

Ce document résume les informations à disposition du Secrétariat et concernant la *Résolution 2009/02 Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes*.

1. Les parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (« CPC ») notifieront au Secrétariat de la CTOI, au plus tard le 31 décembre 2009, la liste des navires, par types d'engins, de 24 m de longueur hors-tout et plus, ou de moins de 24 m s'ils pêchent hors de leur ZEE (ainsi que la capacité totale correspondante exprimée en TB), qui ont activement pêché – conformément aux dispositions de la résolution de la CTOI 07/04 :

- les thons tropicaux durant l'année 2006,
- l'espadon ou le germon durant l'année 2007.

Les tableaux 1 et 2 indiquent les valeurs limites de la capacité de pêche, calculées à partir du tonnage et du nombre des navires déclarés comme actifs en 2006 (pour les thons tropicaux) et en 2007 (pour l'espadon et le germon). Du fait du faible nombre de déclarations qui ont été reçues au titre du paragraphe 1 de la résolution 09/02, le Secrétariat a utilisé les capacités de pêche de référence déclarées dans le cadre de la résolution 07/04 pour les années 2006 et 2007, pour les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport. La figure 1 illustre également le faible niveau de déclaration concernant les espèces cibles.

Le tableau 3 présente une comparaison entre les valeurs limites de la capacité et les valeurs déclarées en 2008 pour les deux pêcheries.

6. Les CPC qui ont l'intention de développer leurs flottes au titre des dispositions de la résolution de la CTOI 03/01, par la soumission à la CTOI d'un plan de développement des flottes, confirmeront entre autre, au plus tard le 31 décembre 2009, le type, la taille, l'engin et l'origine des navires inclus dans le plan de développement des flottes et le calendrier précis pour les 10 années à venir de leur introduction dans les pêcheries.

La France (territoires) et l'Union Européenne ont soumis à la Commission des plans de développement des flottes révisés et la Thaïlande a fourni des informations sur la capacité des navires mentionnés dans son plan de développement des flottes. La figure 2 illustre le nombre de navires que les CPC ajouteront conformément à leur plan de développement des flottes. Le document IOTC-2010-S14-CoC17 Add1 présente l'ensemble des plans de développement des flottes soumis à ce jour à la Commission.

Tableau 1. Capacité globale des CPC dont les flottes ont pêché les thons tropicaux durant l'année 2006 et des flottes qui prévoient d'introduire de nouveaux navires devant pêcher les thons tropicaux, dans le cadre de leur plan de développement des flottes. *Une case vide indique qu'aucune donnée n'a été reçue.*

CPC		Thons tropicaux	Plans de développement des flottes									
		Année de référence 2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	Nombre	10										
	Capacité (TJB)	3 312 ⁱ										
Belize	Nombre	8										
	Capacité (TJB)	1 235										
Chine	Nombre	67										
	Capacité (TJB)	27 216										
Comores	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Érythrée	Nombre											
	Capacité (TB)											
Union Européenne	Nombre	49	10 ⁱⁱ									
	Capacité (TB)	96 595	1 672									
France (territoires) ⁱⁱⁱ	Nombre	2 ⁱ	2	-	-	1	1	1	1	-	-	15
	Capacité (TB)	1390	4 638			2319	2319	2319	2319	-	-	1 286
Guinée	Nombre	3 ⁱ										
	Capacité (TJB)	1 439										
Inde ^{iv}	Nombre	70										
	Capacité (TJB)	32 789										
Indonésie ^v	Nombre	1 202 ⁱ										
	Capacité (TB)	124 135										
Iran ^{vi}	Nombre	752 ⁱ	63	63	63							
	Capacité (TJB)	56 949	-	-	-							
Japon	Nombre	227										
	Capacité (TB)	139 818										
Kenya	Nombre											
	Capacité (TB)											
Corée, rép. de ^{vii}	Nombre	38										
	Capacité (TB)	15 274										
Madagascar	Nombre	2 ⁱ										
	Capacité (TB)	263										
Malaisie ^{viii}	Nombre	28 ⁱ			51	16	21	23	24			
	Capacité (TJB)	2 299			-	-	-	-	-			
Maurice ^{ix}	Nombre	8 ⁱ			10	13	14	14	14			
	Capacité (TJB)	1 931			-	-	-	-	-			
Oman ^x	Nombre	24 ⁱ	5	8	8	7	7	7	7	7	7	7
	Capacité (TJB)	3 126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan ^{xi}	Nombre		30	30	30	30	30					
	Capacité (TB)		-	-	-	-	-					
Philippines	Nombre	18 ⁱ										
	Capacité (TJB)	10 304										
Seychelles ^{xii}	Nombre	44 ⁱ		20	33	4	4	4				
	Capacité (TB)	42 949		-	-	-	-	-				
Sierra Leone	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Sri Lanka	Nombre											

CPC		Thons tropicaux	Plans de développement des flottes									
		Année de référence 2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Capacité (TB)											
Soudan	Nombre											
	Capacité (TB)											
Tanzanie	Nombre											
	Capacité (TB)											
Thaïlande ^{xiii}	Nombre	9	5	5	5	-	5					
	Capacité (TB)	13 771	10 000	2 000	10 000	-	10 000					
R.U. (territoires O.I.)	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Vanuatu ^{xiv}	Nombre		10									
	Capacité (TB)		-									
Sénégal	Nombre	3 ⁱ										
	Capacité (TJB)	1 251										
Afrique du Sud ^{xv}	Nombre	13 ⁱ		9	28							
	Capacité (TJB)	3 013		-	-							
Uruguay	Nombre	1 ⁱ										
	Capacité (TB)	1 016										
Total	Nombre	2 578	125	135	228	71	82	49	46	7	7	7
	Capacité (TB)	580 075	16 310	2 000	10 000	2 319	12 319	2 319	2 319	-	-	-

ⁱ N'a pas déclaré de capacité de référence au titre de la résolution 09/02. La capacité indiquée dans ce tableau correspond à celle déclarée au titre de la résolution 07/04 pour l'année 2006. Dans la majorité des cas, aucune information sur le ciblage n'a été déclarée.

ⁱⁱ L'Union Européenne a indiqué que 15 autres palangriers seront ajoutés après 2006, mais avant la fin de 2015. Les 15 navires additionnels augmenteront la capacité de pêche de l'Union Européenne de 3375 TB. Aucune information de ciblage n'a été fournie mais l'on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

ⁱⁱⁱ La France (territoires) a indiqué que 7 palangriers pêchant actuellement la légine seront convertis pour la pêche aux thons. Cela entraînera une augmentation de la capacité de 8230 TB.

^{iv} L'Inde est toujours en cours de préparation de son plan de développement des flottes (cf. Rapport de mission en Inde du coordinateur de l'application).

^v L'Indonésie est toujours en cours de préparation de son plan de développement des flottes (cf. Rapport de mission en Indonésie du coordinateur de l'application).

^{vi} L'Iran n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

^{vii} La capacité de référence de la République de Corée concernant les thons tropicaux est celle de l'année 2000.

^{viii} La Malaisie n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

^{ix} Maurice n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

^x Oman n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux. Oman ajoutera 10 senneurs et 25 palangriers à sa flotte entre 2016 et 2025 ; aucune information sur la capacité de référence (TB) ou sur les espèces cibles n'a été fournie.

^{xi} Le Pakistan n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux. Le Pakistan n'a également pas fourni de capacité de référence (TB) pour les navires qui seront introduits dans sa flotte. On suppose également que les navires seront ajoutés de façon régulière au cours de la période de cinq ans débutant en 2006.

^{xii} Les Seychelles n'ont pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux. Les Seychelles n'ont également pas fourni de capacité de référence (TB) pour les navires qui seront introduits dans leur flotte.

^{xiii} La Thaïlande n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

^{xiv} Le Vanuatu n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux. Le Vanuatu n'a également pas fourni de capacité de référence (TB) pour les navires qui seront introduits dans sa flotte.

^{xv} L'Afrique du sud n'a pas indiqué d'information sur les espèces cibles ; on suppose que ces navires pêcheront les thons tropicaux.

Tableau 2. Capacité globale des CPC dont les flottes ont pêché l'espadon et le germon durant l'année 2007 et des flottes qui prévoient d'introduire de nouveaux navires devant pêcher l'espadon et le germon dans le cadre de leur plan de développement des flottes. *Une case vide indique qu'aucune donnée n'a été reçue.*

CPC	Espadon et germon	Plans de développement des flottes										
		Année de référence 2007	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	Nombre	9										
	Capacité (TJB)	3 002 ⁱ										
Belize	Nombre	10			1	2						
	Capacité (TJB)	1 620 ⁱⁱ			798	1596						
Chine	Nombre	0			2	5	3					
	Capacité (TB)	0			314	1745	438 ⁱⁱⁱ					
Comores	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Érythrée	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
UE	Nombre	71										
	Capacité (TB)	21 852										
France (territoires)	Nombre	2										
	Capacité (TB)	1 390 ⁱ										
Guinée	Nombre	3										
	Capacité (TB)	1 439 ⁱ										
Inde	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Indonésie	Nombre	1 202										
	Capacité (TB)	124 135 ⁱ										
Iran	Nombre	752										
	Capacité (TB)	56 949 ⁱ										
Japon	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Kenya	Nombre											
	Capacité (TB)											
Corée, rép. de	Nombre	38										
	Capacité (TB)	15 274 ⁱⁱ										
Madagascar	Nombre	2										
	Capacité (TB)	263 ⁱ										
Malaisie	Nombre	62										
	Capacité (TJB)	6 773 ⁱ										
Maurice	Nombre	10										
	Capacité (TJB)	2 444 ⁱ										
Oman	Nombre	29										
	Capacité (TJB)	3 121 ⁱ										
Pakistan	Nombre											
	Capacité (TB)											

CPC		Espadon et germon	Plans de développement des flottes									
		Année de référence 2007	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Capacité (TB)											
Philippines	Nombre	17										
	Capacité (TB)	9 958 ⁱ										
Seychelles	Nombre	45										
	Capacité (TB)	46 046 ⁱ										
Sierra Leone	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Sri Lanka	Nombre											
	Capacité (TB)											
Soudan	Nombre											
	Capacité (TB)											
Tanzanie	Nombre	3										
	Capacité (TB)											
Thaïlande	Nombre	3										
	Capacité (TB)	957 ⁱⁱ										
R.U. (territoires O.I.)	Nombre	0										
	Capacité (TB)	0										
Vanuatu	Nombre											
	Capacité (TB)											
Sénégal	Nombre											
	Capacité (TB)											
Afrique du Sud	Nombre	14										
	Capacité (TB)	3 213 ⁱ										
Uruguay	Nombre											
	Capacité (TB)											
Total	Nombre	2 272			3	7	2					
	Capacité (TB)	298 436			1 112	3341	438					

ⁱ N'a pas déclaré de capacité de référence au titre de la résolution 09/02. La capacité indiquée dans ce tableau correspond à celle déclarée au titre de la résolution 07/04 pour l'année 2006. Dans la majorité des cas, aucune information sur le ciblage n'a été déclarée.

ⁱⁱ Inclut la capacité des navires déclarés comme pêchant également les thons tropicaux.

ⁱⁱⁱ La capacité déclarée correspond à deux navires.

Tableau 3. Comparaison entre les valeurs limites de la capacité (2006 pour les thons tropicaux et 2007 pour l'espadon et le germon) et les valeurs déclarées en 2008 pour les deux pêcheries.

CPC		Pêchant les thons tropicaux (Rés. 09/02)	Aucun ciblage 2006	Pêchant l'espadon et le germon (Rés. 09/02)	Aucun ciblage 2007	Pêchant les thons tropicaux 2008	Pêchant l'espadon et le germon 2008	Aucun ciblage 2008
Australie	Nombre	10			9			8
	Capacité (TJB)	3 312			3 002			2 999
Belize	Nombre		8	10				9
	Capacité (TJB)		1 235	1 620 ⁱ				2 176
Chine	Nombre		67	0				46 ⁱⁱ
	Capacité (TJB)		27 216	0				
Comores	Nombre		0	0				0
	Capacité (TB)		0	0				0
Érythrée	Nombre			0				0
	Capacité (TB)			0				0
Union Européenne	Nombre		49	71		38	55	
	Capacité (TB)		96 595	21 852		83 098	16 537	
France (territoires)	Nombre	2			2	2		
	Capacité (TB)	1390			1 390	4638		
Guinée	Nombre	3			3			
	Capacité (TJB)	1 439			1 439			
Inde	Nombre		70	0				52
	Capacité (TJB)		32 789	0				13 596
Indonésie	Nombre	1 202			1 202			
	Capacité (TB)	124 135			124 135			
Iran	Nombre	752			752			
	Capacité (TJB)	56 949			56 949			
Japon	Nombre		227	0		210		
	Capacité (TB)		139 818	0		129 285		
Kenya	Nombre							2
	Capacité (TB)							741
Corée, rép. de	Nombre		38	38		16		8
	Capacité (TB)		15 274	15 274 ⁱⁱⁱ		6 529		3 152
Madagascar	Nombre	2			2			2
	Capacité (TB)	263			263			263
Malaisie	Nombre	28			62			56
	Capacité (TJB)	2 299			6 773			6 698
Maurice	Nombre	8			10			8
	Capacité (TJB)	1 931			2 444			1 619
Oman	Nombre	24			29			27
	Capacité (TJB)	3 126			3 121			4 281
Pakistan	Nombre							
	Capacité (TB)							
Philippines	Nombre	18			17			17
	Capacité (TJB/TB)	10 304			9 958			9 720
Seychelles	Nombre	44			45			53
	Capacité (TB)	42 949			46 046			49 597
Sierra Leone	Nombre		0	0				0
	Capacité (TB)		0	0				0
Sri Lanka	Nombre							
	Capacité (TB)							
Soudan	Nombre							
	Capacité (TB)							
Tanzanie	Nombre				3			
	Capacité (TB)							
Thaïlande	Nombre		9	3				6
	Capacité (TB)		13 771 ^{iv}	957				8 063
R.U. (territoires O.I.)	Nombre		0	0				0
	Capacité (TB)		0	0				0
Vanuatu	Nombre							
	Capacité (TB)							
Sénégal	Nombre	3						
	Capacité (TJB)	1 251						
Afrique du	Nombre	13			14			10

CPC		Pêchant les thons tropicaux (Rés. 09/02)	Aucun ciblage 2006	Pêchant l'espadon et le germon (Rés. 09/02)	Aucun ciblage 2007	Pêchant les thons tropicaux 2008	Pêchant l'espadon et le germon 2008	Aucun ciblage 2008
Sud	Capacité (TJB)	3 013			3 213			1 974
Uruguay	Nombre	1						
	Capacité (TB)	1 016						
Total	Nombre	2 110	468	122	2 150	266	55	258
	Capacité (TJB/TB)	253 377	326 698	39 703	258 733	223 550	16 537	104 879

ⁱ Inclut la capacité des navires déclarés comme pêchant également les thons tropicaux, ce qui entraîne un double comptage.

ⁱⁱ Données déclarées dans le rapport d'implémentations

ⁱⁱⁱ La capacité de référence de la République de Corée concernant les thons tropicaux est celle de l'année 2000. Les mêmes navires pêchent les deux groupes d'espèces, ce qui conduit à un double comptage de la capacité.

^{iv} Inclut la capacité de trois navires déclarés comme pêchant également l'espadon et le germon, entraînant ainsi un double comptage.

Figure 1. Niveau de déclaration des principales espèces cibles

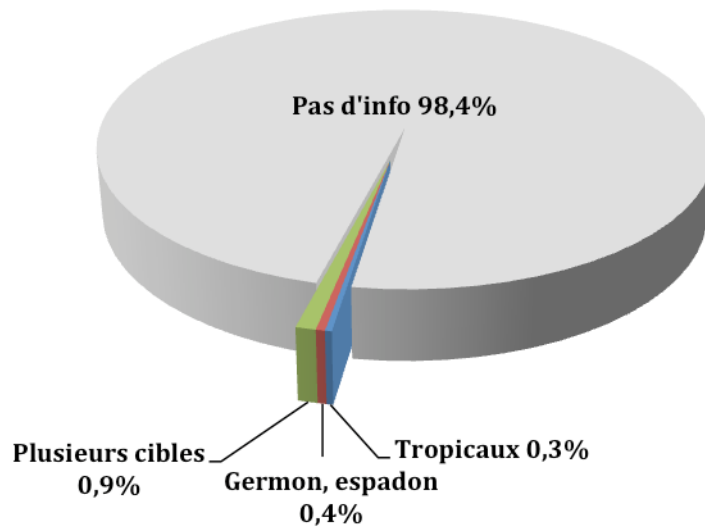


Figure 2. Navires devant être ajoutés dans le cadre des plans de développement des flottes

